

**Compte rendu du séminaire n° 3 sur la quête des narrations juridiques africaines.  
Propos liminaire sur un sujet de recherche éluif**

*SEMINAIRES – LASPAD- LERCDA-GAK*



LABORATOIRE D'ANALYSE DES SOCIÉTÉS ET POUVOIRS / AFRIQUE - DIASPORAS



*Sous-thème 3 :*

**La quête des narrations juridiques africaines. Propos liminaire sur un sujet  
de recherche éluif**

**EQUIPE DE RECHERCHE**

***CISSOKHO Mamadou, doctorant en droit privé, LASPAD-LERCDA-GAK***

***KOBOR Alassane Dieynaba, doctorant en droit privé, LASPAD-LERCDA-GAK***

***SANE Younouss Ababacar Sadekh, doctorant en droit privé, LASPAD-LERCDA-GAK***

***THIAM Mbaye, doctorant en droit privé, LASPAD-LERCDA-GAK***

**OBJECTIFS DE LA SEANCE :**

La quête des narrations juridiques africaines. Propos liminaire sur un sujet de recherche éluif constitue le troisième point de discussion du thème général de recherche abordé dans la cadre du programme LASPAD/Séminaires : *Essai critique sur l'ordre du discours juridique en Afrique noire francophone*. A l'heure actuelle, sous le couvert et l'influence des travaux de Robert Cover parus en début des années 1980 quant à la nature avant tout narrative du Droit, réinterroger le dogme kelsenien dans la production du discours juridique dans un espace aussi particulier que l'Afrique où syncrétisme et créolisation, matérialité et immatérialité, écriture et oralité s'entrechoquent revêt tout un sens. La norme – au sens de la *doxa* – n'étant que la conjugaison d'opinions, de présupposés communément admis au sein d'un espace donné, investir la relation entre droit positif et citoyens en Afrique noire devient une opportunité de constater un fait non des moindres : le normalement correct au regard des codes se révèle être l'anormalement incorrect aux yeux de l'écrasante majorité de la population qui, déboussolée et en réaction face à cet état de fait, n'hésite pas à secréter son propre droit. Ce séminaire se proposait d'en démontrer la réalité, de mettre en lumière les logiques théoriques qui sous-tendent une telle extraversion.

**CONTENU ET ACTIVITES :**

Conformément au protocole défini par le LASPAD, M. Alassane Dieynaba KOBOR, en sa qualité de modérateur de séance, a procédé à une brève présentation des deux laboratoires collaborateurs – le LASPAD et le LERCDA – et de l'intervenant le Docteur Riccardo CAPPALLETTI. S'en est suivie une prise de parole de l'invité M Riccardo CAPPELLETTI qui, à travers un exposé oral de 40 minutes, a essayé de clarifier plusieurs zones d'ombre. En effet, dans une présentation très pénétrante, qui s'apparente plus à un cri de cœur, Docteur Ricardo, à propos de l'existence d'une narration juridique typiquement africaine, en répondant par l'affirmative, a d'abord commencé par montrer que la narration est en réalité inhérente à toute vie en société car étant le fruit des interrogations les plus rudimentaires de la vie.

Il poursuit son raisonnement en montrant d'abord les éléments de narration du droit positif, qui est aussi, selon lui, une forme de narration. Il présente, ces éléments de narration du droit positif comme une imposition du fait de la persistance de la colonialité du droit. Et donc, une narration qui ne reflète pas les réalités des destinés, c'est-à-dire, des africains.

Après un long discours sur les narrations juridiques africaines, Docteur Ricardo a donné des pistes de solutions pour bien mener la quête de ces dernières ; notamment, la prise en compte du pluralisme de cultures dans l'encadrement de la vie en société, le retour vers le mythe fondateur, l'utilisation de la méthode participative pour bien mener cette quête en plaçant les africains au cœur de l'analyse de leurs propres réalités...

Docteur Riccardo a terminé son discours en démontrant qu'une telle quête ne saurait être aisée. Il cite, en effet une panoplie de difficultés inhérentes à une telle entreprise, entre autres, la résistance du droit positif qui a tendance à rejeter toute autre source de normativité lui étant extérieur ; la caducité et de la diversité des coutumes...

Après le discours de l'animateur, la parole a été donnée à l'assistance pour d'éventuelles contributions et interrogations. Le débat a duré plus d'une demi-heure. Au total, la participation de 4 intervenants est notée, parmi lesquels, le directeur du laboratoire d'études et de recherche critique sur le droit en Afrique, le Professeur Elhadj Samba NDIAYE ; et la professeure Fatou kiné Camara qui ont intervenu oralement. Les autres interventions sont faites par écrit (dans le chat) et sont lues par le modérateur.

### **METHODOLOGIE :**

Pour l'animation du séminaire, un lien de diffusion a d'abord été généré puis partagé avec un large public via les différents réseaux sociaux pour permettre aux personnes intéressées par le sujet de pouvoir s'inscrire et intégrer la discussion le jour de l'animation. Pour les nombreux avantages qu'il peut offrir dans ce genre d'activités, la plate-forme Zoom a été choisie comme principal moyen de communication. Donnant, en effet, à ses utilisateurs la possibilité de discuter et d'échanger simultanément par messages écrits (chats) et/ou par notes vocales, Zoom, en raison du choix d'organiser une discussion en ligne, s'est révélé être l'outil de communication parfait pour la réussite de la réunion. Il ne faudrait point occulter, par ailleurs, les matériaux techniques et technologiques (micros, caméras, lumières etc.) mobilisés par le LASPAD pour permettre et faciliter la transmission effective de la discussion via le canal Zoom ci-haut mentionné

### **RESULTATS ET APPRENTISSAGES :**

Les discussions avec le Docteur CAPPELLETTI auront révélé l'impérieuse nécessité de procéder à une démarche discursive et épistémologique face à la fétichisation de la logique kelsenienne pure de la norme qui se veut juridique. Sous une perspective décoloniale et

assumée, il suggère une ouverture de la rhétorique juridique aux phénomènes situationnels qui rythment le quotidien des Africains dans l'action normative. Ne serait-ce que pour répondre aux exigences d'efficacité et de légitimité, le séminaire nous apprend que tout ordre juridique sérieux devrait dialoguer avec ses sujets de droit et ledit dialogue ne peut se faire que dans une réelle et effective prise en compte des usages et coutumes auxquels ces derniers s'identifient concrètement.

#### **FEEDBACK DES PARTICIPANTS :**

L'étude de la thématique « **A la quête des narrations juridiques africaines. Proposition liminaire sur un sujet de recherche élitif** », constitue un sujet qui mobilise dernièrement l'attention des chercheurs africains – qu'ils adhèrent ou non à ses fondements épistémologiques actuels. Ce séminaire allait donc naturellement, comme il était permis de l'espérer, susciter l'intérêt de la doctrine africaine, en témoignent la grande audience et la qualité des interventions. Celles-ci ont été pour l'essentiel favorables au diagnostic fait par le Docteur Riccardo CAPPELLETTI qui plaident dans l'ensemble en faveur d'une réécriture de notre ordre juridique à partir des réalités africaines.

C'est sur cette promesse d'un prolongement de la réflexion, comme il est de coutume dans les cercles de réflexion académique, que le modérateur Alassane Dieynaba Kobor a prononcé, après remerciements adressés au LASPAD et au LERCDA, les mots de la fin et donné ainsi rendez-vous dans quelques jours pour une autre discussion sur une autre thématique.